

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° I-819**

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

À l'alinéa 103, substituer au mot :

« communautaires »

le mot :

« européennes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.